

FAQs

- **J'ai reçu une lettre du Statbel concernant l'enquête de santé. De quoi s'agit-il ?**

Il s'agit d'une enquête organisée conjointement par l'Institut scientifique de Santé Publique qui gère le contenu de l'enquête, l'analyse et la diffusion des résultats et par Statbel qui est chargée de l'échantillonnage (sur base du Registre National), du travail de terrain (collecte de donnée) et de l'encodage des données.

- **Quel est le but de l'Enquête de santé ?**

Cette enquête a pour but d'évaluer l'état de santé générale de la population, ainsi que les modes de vie et comportements qui pourraient l'influencer. Les résultats de cette enquête servent à identifier les priorités dans ce domaine pour permettre aux autorités compétentes de mener une politique de santé proactive adaptée aux besoins réels de la population.

- **A quoi sert cette enquête ?**

L'enquête de santé couvre les domaines suivants: l'état de santé des individus, les styles de vie pouvant influencer la santé, quelques mesures de prévention, l'utilisation des soins de santé, et santé et société.

Il est important d'avoir des indicateurs chiffrés pour améliorer la santé et l'accès aux soins, pour investir où les besoins sont prioritaires, pour mener des politiques de protection, promotion et prévention.

Les différents questionnaires utilisés dans l'enquête sont aussi développés dans le but de pouvoir faire des comparaisons internationales et des comparaisons avec les résultats obtenus dans les enquêtes précédentes. Vous pouvez trouver les rapports des enquêtes précédentes sur le site <http://www.enquetesante.be>

- **Pourquoi faire une enquête, on en fait beaucoup et rien ne change ?**

Le délai entre une enquête et les décisions qu'elle inspire auprès des responsables politiques peut être très long. Mais, une bonne information sur la santé est importante pour décider de politiques judicieuses et améliorer la santé et l'accès aux soins, pour investir où les besoins sont prioritaires, pour mener des politiques de protection, de promotion et de prévention.

- **Quand les résultats de l'enquête seront-ils disponible ?**

Normalement, les 11.300 enquêtes doivent être réalisées pour la fin de l'année 2018. Il faudra alors encore tout vérifier et faire de nombreuses analyses. Nous pensons que les premiers résultats seront publiés et paraîtront dans les médias à la fin de 2019. Vous pouvez trouver les rapports des enquêtes précédentes sur le site <http://www.enquetesante.be>

- **Comment/pourquoi mon ménage a-t-il été sélectionné ?**

En tout premier lieu, 158 communes de Belgique ont été sélectionnées au hasard pour y mener les enquêtes. Ensuite, des ménages résidant dans ces communes ont été tirés au sort dans le Registre National de la Population. L'objectif est d'inviter environ 6.000 foyers à participer au cours de l'année 2018, afin qu'au total 11.300 personnes soient interrogées (maximum 4 personnes interviewées par ménage). Un tel nombre permet en effet d'aboutir à un échantillon représentatif de l'ensemble de la population de la Belgique.

- **J'ai reçu une lettre du SPF Économie concernant l'enquête de santé. En quoi cela consiste concrètement ?**

Comme annoncé dans la lettre d'introduction, un(e) enquêteur(trice) du Statbel va se présenter chez vous afin de procéder à l'enquête. Il y a deux questionnaires :

L'enquêteur complète directement sur PC un questionnaire pour chaque personne sélectionnée (maximum 4 personnes par famille) et pouvant dans certains cas être rempli par un autre membre du ménage majeur. Les questions qui se rapportent au ménage sont adressées uniquement à la personne de référence ou à son partenaire.

Il y a aussi un questionnaire auto-administré à remplir seul et soi-même par chaque personne sélectionnée ayant au moins 15 ans.

- **Combien de temps prendra l'interview ?**

Une interview peut durer entre 20 minutes et 1 heure par personne. La longueur du questionnaire varie en effet selon l'âge et l'état de santé du participant.

- **Qui doit répondre aux questions ?**

Toutes les personnes sélectionnées qui occupent une même habitation (maximum 4 personnes par famille).

Dans certains cas bien spécifiques, il est toutefois autorisé qu'une autre personne (membre du ménage ou non) réponde «au nom de» la personne sélectionnée. C'est ce que l'on appelle «utilisation d'un proxy».

- **Peut-on faire cette enquête par téléphone ?**

Non, cette enquête ne peut pas être menée par téléphone, ce serait trop compliqué. Il est prévu par contrat que les enquêteurs se déplacent au domicile des personnes sélectionnées pour faire l'interview. On ne peut déroger à cette règle.

- **J'ai déjà plusieurs fois participé à des enquêtes. Dois-je quand-même participer ?**

11 300 personnes ont été sélectionnées au hasard dans le Registre national pour participer à cette enquête en 2018. Par ailleurs, il est vrai que nos services réalisent chaque année de nombreuses autres enquêtes. Il se peut donc effectivement qu'un même ménage soit sélectionné à plusieurs reprises mais c'est très rare. Nous travaillons actuellement sur un système qui permettrait de ne sélectionner un ménage que maximum une fois tous les cinq ans pour participer à l'une de nos enquêtes.

- **Je vais accoucher / être hospitalisé(e) prochainement / je suis gravement malade. Puis-je être dispensé(e) ?**

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une enquête obligatoire, pour la qualité des résultats, il est très important que tous les ménages sélectionnés participent. Néanmoins, nous comprenons votre situation et sommes bien conscients qu'il vous soit difficile de participer à l'enquête. Nous pouvons donc vous proposer qu'un autre membre du ménage âgé de 18 ans et plus réponde à votre place.

- **Je déménage. Que dois-je faire ?**

La lettre d'invitation est envoyée à l'adresse qui figure dans le Registre National. Nous supposons que vous vivez toujours à cette adresse lorsque un enquêteur vous contactera. Si vous ne vivez plus à cette adresse, nous vous invitons à en informer nos services au 0800/ 12033. Si vous avez déménagé au sein de la même commune, l'enquêteur vous contactera à la nouvelle adresse. Si vous avez déménagé dans une autre commune, vous ne devez plus participer à l'enquête de santé.

- **Je ne suis pas malade. Cela vaut-il la peine de participer à cette enquête?**

L'enquête de santé s'adresse tant aux personnes qui se sentent en parfaite santé qu'aux personnes qui éprouvent des problèmes, parce que nous voulons déterminer l'état de santé de la population globale de Belgique. Il est donc important que nous puissions interroger à la fois les personnes en bonne santé et les personnes en moins bonne santé.

- **Je suis très malade. Cela a-t-il du sens que je participe à cette enquête ?**

L'enquête de santé s'adresse tant aux personnes qui se sentent en parfaite santé qu'aux personnes qui éprouvent des difficultés, parce que nous voulons déterminer l'état de santé de la population globale de Belgique. Il est donc important que nous puissions interroger à la fois les personnes en bonne santé mais aussi les personnes qui souffrent de problèmes de santé.

- **Je suis trop âgé(e) pour participer à cette enquête...**

L'enquête sur la santé s'adresse à l'ensemble de la population de la Belgique, des plus jeunes aux plus vieux. Si vous préférez, un de vos proches peut vous assister ou être avec vous lors de l'interview.

- **L'enquête est-elle obligatoire ?**

Non, votre participation est volontaire. Néanmoins, nous espérons sincèrement que vous participerez à cette étude, car vos réponses sont importantes pour orienter les politiques de santé. Sachez également que vous pouvez interrompre votre participation à tout moment au cours de l'interview.

- **Ma vie privée est-elle protégée ?**

L'enquête de santé est approuvée par la Commission de la Protection de la Vie Privée et a obtenu un avis favorable du Comité d'éthique de l'Université de Gand. L'information que vous transmettez à l'enquêteur est strictement confidentielle. En effet, les enquêteurs sont tenus, par contrat et d'un point de vue légal, au secret absolu. De plus, les informations recueillies sont totalement anonymes pour les scientifiques qui traitent les données et font les analyses. Enfin, les résultats statistiques qui en découlent ne permettent en aucune façon d'identifier des individus.

- **Serais-je payé pour participer à l'enquête ?**

Non, il n'y a pas de disposition pour une indemnisation.

- **Comment puis-je savoir si la personne se présentant chez moi est bel et bien un(e) enquêteur(trice) ?**

Un(e) enquêteur(trice) du Statbel montre toujours sa carte d'accréditation avec une photo, le logo du Statbel et la signature du directeur général du Statbel. La plupart du temps, les enquêteurs ont également une copie de la lettre qui vous a été envoyée ainsi qu'un ordinateur portable. Néanmoins si vos doutes persistent, il vous est toujours loisible de vous renseigner auprès de nos services au 0800/12033.

- **Que faire si un enquêteur arrive et que personne n'est à la maison ?**

Les enquêteurs sont invités à contacter plusieurs fois les ménages sélectionnés pour l'enquête de santé. Lors d'une visite à domicile, les enquêteurs laisseront une carte de visite avec la date à laquelle ils les contacteront à nouveau.

- **Je ne suis pas disponible lors du rendez-vous proposé par l'enquêteur(trice).**

Afin de fixer un autre rendez-vous selon vos disponibilités, vous pouvez contacter l'enquêteur(trice) si vous disposez de son numéro de téléphone (par exemple au bas de la carte de visite). Si ce n'est pas le cas, contactez le 0800/12033.

- **Dois-je être présent(e) quand l'enquêteur(trice) propose de repasser chez moi ?**

Nos enquêteurs disposent d'un trimestre pour contacter et interroger les ménages sélectionnés. En cas d'absence du ménage, ils peuvent déposer une carte de visite dans la boîte aux lettres avec une proposition de rendez-vous et leur numéro de téléphone. Ce n'est évidemment pas une obligation. Si vous n'êtes pas disponible au moment proposé, il convient de contacter l'enquêteur(trice) afin de fixer un autre rendez-vous selon vos disponibilités.

- **Je souhaite faire l'enquête avec un(e) autre enquêteur(trice).**

Nous insistons toujours fortement auprès de nos enquêteurs pour qu'ils se comportent de manière correcte et polie. Si cela n'a pas été le cas en l'occurrence, nous vous présentons nos excuses et il vous est loisible de nous en informer en envoyant un mail his@wiv-isp.be afin que nous puissions, le cas échéant prendre les mesures opportunes.

Toutefois, il n'est pas possible qu'un(e) autre enquêteur(trice) se présente chez vous.

- **J'ai reçu une lettre il y a quelques semaines / mois, mais aucun(e) enquêteur(trice) n'est encore venu(e) chez moi.**

Nous insistons pour que les enquêteurs contactent rapidement les ménages sélectionnés, mais parfois, cela ne se passe pas comme prévu. Si vous avez déjà reçu la lettre d'invitation il y a quelque temps, mais que personne ne vous ait contacté, nous vous serions reconnaissants de nous contacter via le numéro de téléphone 0800/12033.